



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2026-138

OBJET : Contrat de prestation de service pour l'entretien et vérification des poteaux d'incendie.

Le Maire de la Ville d'ÉTAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de recourir à un prestataire pour l'entretien et la vérification des bouches et poteaux d'incendie sur le territoire de la commune d'Etampes,

CONSIDERANT la proposition financière présentée par la société SUEZ, dont le siège social est situé à PARIS LA DEFENSE Tour CB 21, 16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE.

DÉCIDE

ARTICLE n° 1 : De signer un contrat avec la société SUEZ, dont le siège social est situé à PARIS LA DEFENSE Tour CB 21, 16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE, pour l'entretien et la vérification des bouches et poteaux d'incendie sur le territoire de la commune d'Etampes.

ARTICLE n° 2 : De stipuler que le contrat est conclu pour une durée de vingt-quatre mois, sans pouvoir excéder la somme de 60 000,00 € HT sur la durée totale.

ARTICLE n° 3 : De préciser que le montant de la prestation préventive est fixé à la somme annuelle de 25 470.00 € HT et que les prestations correctives seront établies selon devis.

ARTICLE n° 4 : De dire que cette dépense est inscrite au budget de la ville.

ARTICLE n° 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE n° 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- La société SUEZ.

Fait à Étampes, le 29 JUL. 2026

Par Délégation du Maire,
Severine PETITPIERRE
Adjointe au Maire
En charge de la Voirie



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le :

30 JUL. 2026